

Dixième Réunion du Comité consultatif

Wellington, Nouvelle-Zélande, 11 – 15 septembre 2017

Programmes de petites subventions et de détachement

Sous-comité des subventions, Secrétariat

RÉSUMÉ

Le programme des petites subventions du Comité consultatif a été appliqué et affiné avec succès sur la période entre 2008 et 2013. Toutefois, depuis 2015, des problèmes sont apparus, qui ont entravé la mise en œuvre du programme des petites subventions. Le présent document traite des approches différentes de la répartition du financement des actions de conservation ou du renforcement des capacités.

RECOMMANDATIONS

Il est demandé au Comité consultatif de :

- 1. Examiner les approches discutées dans la Section 3.
- 2. Convenir d'une approche visant à faire progresser les programmes des petites subventions et de détachement.

1. CONTEXTE

En 2009, la RdP3 a adopté une procédure régissant l'allocation des fonds au Programme de travail du CC (<u>Rapport final RdP3</u>). Le programme des petites subventions du Comité consultatif a été appliqué et affiné avec succès sur la période entre 2008 et 2013. Les projets candidats reçus et récipiendaires de subventions ont été présentés au Comité consultatif (cf. <u>CC7 Doc 16</u>, <u>CC8 Doc 21</u> et <u>CC9 Doc 14</u>). La **Figure 1** montre le nombre de projets et le montant total alloué sur la période.

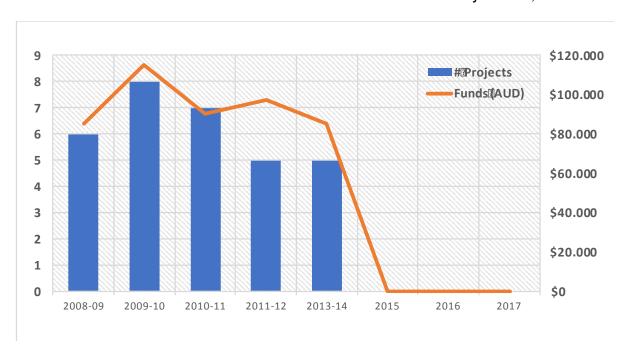


Figure 1. Nombre de projets et montant alloué par le Comité consultatif au programme des petites subventions de l'adoption du nouveau programme en 2008.

Outre les petites subventions, et avec l'objectif de renforcer davantage les capacités de l'Accord, la RdP4 a approuvé une nouvelle approche du programme de détachements. Les principes et les critères du programme ont été affinés par le Comité consultatif (cf. CC8 Doc 25 et CC9 Doc 14). Cette approche respecte le calendrier de deux appels à candidatures tous les trois exercices financiers, à l'instar du programme des petites subventions. La **Figure 2** montre le nombre de détachements et le montant total alloué sur la période.

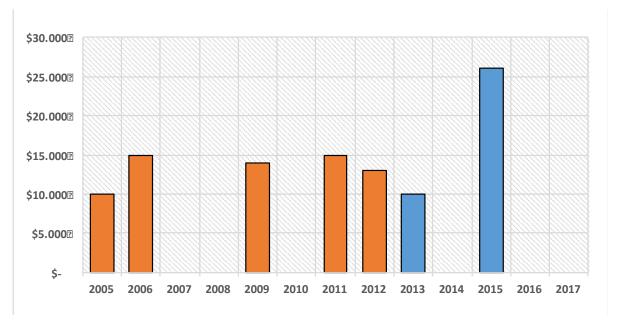


Figure 2. Montant total (AUD) alloué au programme de détachements du Comité consultatif. Les barres orange correspondent aux détachements mis en œuvre par le Secrétariat et les barres bleues aux détachements sous le nouveau programme de détachement du Comité

consultatif. Toutes les barres indiquent un seul détachement, à l'exception de 2015, année lors de laquelle il y a eu deux détachements.

Dans le présent document, nous présentons des informations relatives à la mise en œuvre des deux programmes, les problématiques qui ont entravé la mise en œuvre du programme des petites subventions depuis 2015 (et les détachements depuis 2016) et proposons des approches différentes destinées à faciliter la répartition des financements des actions liées à la conservation ou au renforcement des capacités.

2. PROBLEMATIQUES ENTRAVANT LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PETITES SUBVENTIONS ET DE DETACHEMENT

La phase de financement des petites subventions en 2015 n'a pas pu être mise œuvre, tel que décrit dans le CC9 Doc 14. Suite au CC9, les Parties impliquées ont cherché un accord sur la méthodologie pour faire avancer le cycle de candidatures 2016 soumises pour les programmes des petites subventions et de détachement. Malgré les efforts fournis lors de la période intersessions, et ceux du sous-comité des subventions et du Secrétariat, il n'a pas été possible de s'accorder sur une méthode pour faire avancer le processus des candidatures.

3. AUTRES APPROCHES POUR REALISER LES PROGRAMMES DES PETITES SUBVENTIONS ET DES DETACHEMENTS

Mettre en place une approche révisée de la manière de réaliser les programmes de petites subventions et de détachements pourrait faciliter l'octroi de financements destinés à ces programmes, et permettre de mener des mesures de conservation et des activités de renforcement des capacités, en vertu de ces programmes. Dans cette section, nous présentons une série d'approches alternatives pour réaliser les programmes des petites subventions et des détachements afin qu'elles soient examinées par le Comité consultatif. Il convient de noter que ces approches ne sont pas obligatoirement exclusives ; plusieurs approches peuvent être utilisées en parallèle. Une ou plusieurs approches proposées pourraient être utilisées temporairement, jusqu'à la révision opérée lors de la RdP6. Les approches proposées sont les suivantes :

a. Tentative de relancer le processus 2017 de candidatures pour les programmes de petites subventions et de détachement, dans son état actuel,

Cette approche ne requiert aucune modification des programmes petites subventions et de détachements, mais risque de ne pas fédérer lors de la phase d'approbation des financements du cycle de candidatures. L'avantage de cette approche est qu'elle permettrait de soutenir efficacement les programmes de petites subventions et de détachements en amont de la RdP.

b. Tentative de relancer les programmes de petites subventions et de détachements, avec des candidatures éligibles émanant des Parties et des organismes ayant le statut d'observateur (conformément à la Règle 3 du Règlement intérieur du CC) pour assister à la réunion de la CC directement avant le cycle de candidatures,

Cette approche limiterait l'éligibilité à un nombre restreint de Parties, d'États de l'aire de répartition et d'organisations, réduisant quelque peu le risque de

ne pas fédérer lors des cycles de financement des petites subventions. Cela peut toutefois exclure des agences souhaitables, lesquelles ne soumettront pas de candidatures au programme de petites subventions.

c. Allouer des fonds supplémentaires en incluant davantage de sujets/tâches (et identifier un groupe responsable) dans les projets principaux du Programme de travail du CC, qui pourraient autrement être identifiés comme des petites subventions ou des détachements.

Cette approche peut contribuer à soutenir des projets majeurs dont le Conseil consultatif précédent a discuté et est convenu, mais qui ne permettrait pas de soutenir des propositions de recherche plus petites ou plus récentes. Elle peut également avoir pour corollaire de voir de nombreux projets de recherche ou de conservation mis en avant lors de chaque réunion du Comité consultatif.

d. Transférer les arrangements relatifs aux détachements de manière temporaire au Secrétariat avec l'aide du sous-comité des subventions.

Cette approche pourrait contribuer à appuyer des détachements jusqu'à ce que les programmes de petites subventions et de détachements puissent être rétablis.